



Enfance & Familles d'Adoption

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Enfance & Familles d'Adoption
221 rue La Fayette
75010 Paris
Tel : 01 40 05 57 70
Fax : 01 40 05 57 79
secretariat.federation@adoptionefa.org

www.adoptionefa.org



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I – LA VIE DE LA FÉDÉRATION

1 – Le mouvement Enfance & Familles d'Adoption

- 1.1 La fédération : une équipe de bénévoles et des collaborateurs salariés
- 1.2 La communication interne

2 – La trésorerie

3 – Le secrétariat général

4 – Les formations

- 4.1 Les formations internes
- 4.2 Les formations à destination des parents ou postulants
- 4.3 Les formations professionnelles

5 – Congrès et colloque

- 5.1 Le colloque *Accouchement « sous X » et recherche des origines*
- 5.2 Les 60 ans d'EFA

6 – Les publications

- 6.1 La revue *Accueil*
- 6.2 Les autres publications

7 – La communication externe

- 7.1 L'identité visuelle et la refonte des outils de communication
- 7.2 Le site Internet public
- 7.3 Facebook
- 7.4 La newsletter
- 7.5 Les groupes publics de discussion et le forum
- 7.6 Les contacts Presse

II – ÉCOUTE ET SOUTIEN DES FAMILLES

1 – La vie des familles

- 1.1 L'accompagnement des familles au sein d'EFA
- 1.2 La santé
- 1.3 La scolarité et l'enquête « Adolescence, adoption et orientation »
- 1.4 EFA, une association familiale

2 – L'accompagnement des adoptés

3 – Les questions juridiques : l'Arche de Zoé

III – L'ADOPTION : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

1 – Les évolutions législatives

- 1.1 La loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe
- 1.2 La loi relative au recours contre l'arrêté d'admission en qualité de pupille de l'État
- 1.3 Le projet de loi sur la famille : groupes de travail mis en place par la ministre de la Famille

2 – Le livre blanc

3 – Les enfants en France

- 3.1 Le suivi des pupilles de l'État
- 3.2 Enfants en recherche de famille (ERF)

4 – L'adoption internationale

- 4.1 L'actualité de l'adoption internationale
- 4.2 Au sein d'EFA
- 4.3 Les relations avec les acteurs français de l'adoption internationale

IV – L'IMPLICATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE D'EFA

1 – Le Conseil supérieur de l'adoption

2 – Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

3 – Les rendez-vous institutionnels

4 – EFA : une association ressource

CONCLUSION

Annexe 1 : Récapitulatif des interventions et participation des fédéraux et des membres ressources

Annexe 2 : Récapitulatif des interventions et des réunions institutionnelles



LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

AD :	Association départementale (EFA)
ADEPAPE :	Association départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État ou Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
ADF :	Assemblée des départements de France
AFA :	Agence française de l'adoption
AG :	Assemblée générale
APPO :	Association de parents par pays d'origine
ASE :	Aide sociale à l'enfance
CA :	Conseil d'administration
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CAPE :	Cellule d'appui aux pupilles de l'État
CASF :	Code de l'action sociale et des familles
CG :	Conseil général
CLH :	Convention de La Haye
CNAF :	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAOP :	Conseil national pour l'accès aux origines personnelles
CNIL :	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COCA :	Consultation d'orientation et de conseil en adoption
CREAI :	Centre régional pour l'enfance, l'adolescence et les adultes handicapés et inadaptés
CSA :	Conseil supérieur de l'adoption
DDCSPP :	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGCS :	Direction générale de la Cohésion sociale
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EFA :	Enfance & Familles d'Adoption
ERF :	Enfants en recherche de famille
IBESR :	Institut du Bien-être social et de recherches (Haïti)
ICBF :	Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (Colombie)
JRD :	Journée des responsables départementaux (EFA)
MAI :	Mission pour l'adoption internationale (anciennement SAI)
MASF :	Mouvement pour l'adoption sans frontière
OAA :	Organisme autorisé pour l'adoption
ONED :	Observatoire national de l'enfance en danger
ORCA :	Organisation régionale de coordination pour l'adoption
ORCAN :	Organisation régionale de coordination pour l'adoption Normandie
PICRI :	Partenariat Institutions citoyens pour la recherche et l'innovation
RDC :	République démocratique du Congo
SAI :	Service de l'adoption internationale (ancienne dénomination de la MAI)
SIAPE :	Système d'information pour l'adoption pour les pupilles de l'État
SSI :	Service social international
UDAF :	Union départementale des associations familiales
UNAF :	Union nationale des associations familiales
UFNAFAAM :	Union fédérative nationale des associations des familles d'accueil et d'assistantes maternelles

PRÉAMBULE

En souvenir de Nicolas

L'année 2013 a débuté dans la continuité de 2012 avec des auditions relatives au projet de loi pour le mariage et l'adoption ouverts aux personnes de même sexe. EFA est resté centré sur les besoins et les droits de l'enfant et a défendu ce principe face au droit à l'enfant. Après avoir été auditionné fin 2012 à l'Assemblée nationale, EFA a commencé l'année avec une audition par les sénateurs sur le même sujet. Les débats et les polémiques suscités par ce projet ont aussi remis en cause l'adoption plénière et ont amené EFA à cosigner avec le MASF, Racines coréennes et La Voix des Adoptés, un communiqué précisant pourquoi l'adoption plénière ne doit pas être supprimée.

Suite au vote de cette loi, la ministre de la Famille a annoncé une grande loi sur la famille dont une partie importante serait consacrée à l'adoption. EFA s'est mobilisé pour faire entendre ses revendications et préconisations et s'est appuyé, après l'avoir actualisé, sur le livre blanc publié en avril 2012.

Convaincu par le bien-fondé des mesures mises en place en Italie et en Belgique, EFA a défendu le nécessaire accompagnement des familles avant, pendant et après l'adoption. Une information et une préparation adaptées des candidats à l'adoption paraissent, aujourd'hui encore plus qu'hier, indispensables si l'on veut pouvoir proposer des parents aux enfants actuellement en attente.

La ministre de la Famille, sensible à nos arguments, repris par d'autres associations, a semblé entendre les besoins exprimés et a annoncé que cet accompagnement ferait partie de la future loi Famille. Elle a paru également convaincue de la nécessaire préparation des enfants et de l'obligation de réaliser un bilan d'adoptabilité pour chacun d'eux. Le plaidoyer pour l'adoption nationale, rédigé par six professionnelles dont la psychologue d'ERF, est venu renforcer nos préconisations.

Les évolutions proposées par EFA concernant l'accès aux origines ont également été entendues et EFA a été auditionné à deux reprises : par les députés socialistes et par la commission présidée par Irène Théry.

Tout au long de l'année, EFA est resté également fortement mobilisé sur les questions liées à l'adoption internationale et plus spécifiquement sur l'adoption des enfants arrivant du continent africain. Les événements qui s'y déroulent (guerre, modification législative, ratification de la CLH, démantèlement de trafics d'enfants) ont demandé une vigilance accrue et des prises de position parfois difficiles comme la demande de suspension des procédures dans un pays d'origine.

L'été a été marqué par la modification de l'article de loi relatif à l'admission des pupilles de l'État. EFA a été force de proposition pour cette nouvelle rédaction tant au niveau du conseil d'État qu'au niveau du Parlement. Si un certain nombre de nos préconisations ont été retenues, on ne peut que regretter la rédaction actuelle qui, dans son imperfection, laisse la porte ouverte à des contentieux qui ne manqueront pas de se présenter rapidement.

Au sein d'EFA, l'année a été marquée par le lancement de l'enquête « Adolescence, adoption et orientation » qui a fortement mobilisé l'équipe en charge de ce projet. Nous ne pouvons que nous féliciter du succès obtenu par la journée d'étude organisée le 18 octobre à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (Paris) qui a réuni une centaine de personnes et a permis de présenter quelques pistes apparaissant déjà à la lecture des questionnaires.

Clôture d'une année placée sous le signe des 60 ans d'EFA, et après de nombreux mois de préparation, le congrès qui s'est déroulé en octobre à Paris a été un véritable succès. Fête d'autant plus marquante qu'elle a été l'occasion pour Janice Peyré, présidente de notre mouvement de 2002 à 2009, actuelle présidente d'honneur, et membre du CNAOP, de se voir remettre la légion d'honneur.

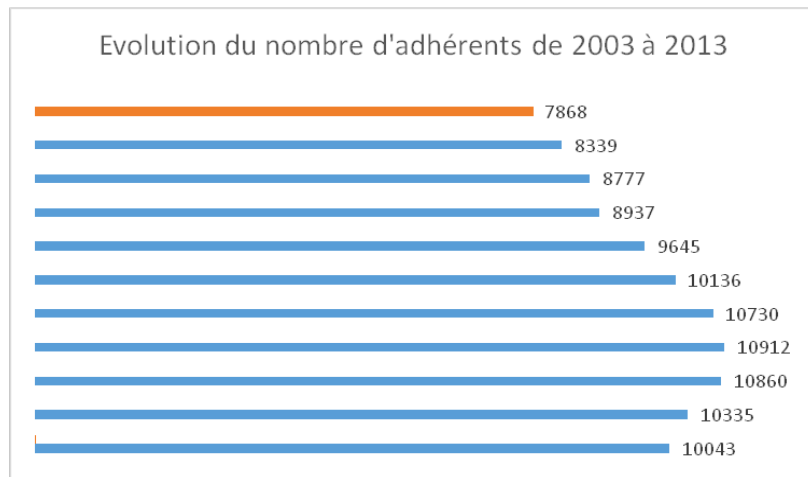
Cette journée a été, pour la majorité d'entre nous, l'occasion de voir une dernière fois Nicolas Rabut qui nous a quittés quelques jours après la fin de cette année. Nicolas, chargé des questions d'adoption nationale et de parrainage, mais également investi dans la commission formation, était une personne très discrète mais d'une gentillesse et d'une écoute rares. Tous ceux qui l'ont côtoyé sont unanimes pour souligner ses qualités de cœur et d'attention aux autres.

D'autres faits marquants jalonnent ce rapport d'activité comme le procès de l'Arche de Zoé. Ils illustrent le double rôle d'EFA au plan fédéral : être proche des familles et de leurs préoccupations grâce au travail de terrain des associations départementales et garder un certain recul pour rester porteur d'une éthique de l'adoption garante de l'intérêt premier de l'enfant.



I - LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations s'établit à 7 868 familles sur un ensemble de 92 associations couvrant 95 départements soit une baisse de 6 % par rapport à 2012.



1 – Le mouvement Enfance & Familles d'Adoption

1.1 La fédération : une équipe de bénévoles et de collaborateurs salariés

Le conseil d'administration fédéral compte une équipe de bénévoles composée de 12 administrateurs élus (13 élus à l'issue de la dernière AG, mais Didier Hot, secrétaire général, a démissionné en cours de mandat), de 13 membres associés et de 8 personnes ressources. À l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a élu sa présidente, Nathalie Parent. Il s'est réuni à cinq reprises et a poursuivi ses missions.

Dans l'équipe de salariés, Leïla Hafed tient le secrétariat de la fédération, Béatrice Zanetti effectue la saisie de la comptabilité et s'occupe de la logistique des formations. Frédérique Le Floch assure le secrétariat de rédaction de la revue *Accueil* et de certains documents officiels.

Sandrine Dekens, psychologue, poursuit sa fonction de coordinatrice du service ERF, assistée, deux matinées par semaine, par une secrétaire, Carine Vincent, et plusieurs bénévoles, dont Karine Nivelais, chargée de l'animation du réseau des correspondants départementaux.

En lien avec le bureau et particulièrement avec Francis Sala, secrétaire général, Marie-José Chaury, directrice, contribue à la mise en œuvre, au suivi et au développement des actions fédérales. Elle coordonne aussi l'organisation et le suivi des actions de formation à destination des associations départementales ou des professionnels concernés par l'adoption.

1.2 Communication interne

Les listes internes de diffusion et le site interne



La liste Lirefa, destinée aux responsables des associations départementales, favorise la diffusion de l'information et une plus grande cohérence entre liste de diffusion et site privé (1 064 messages échangés). D'autres listes internes existent comme celle de l'équipe Adoption internationale (863 messages échangés) renforçant l'action d'EFA dans ce domaine mais également des listes dédiées (colloque 2013, colloque 2014, congrès 2013...) qui ont une durée de vie limitée puisque liées à une manifestation spécifique.

Avec 3 376 visites pour 12 500 pages (sur 9 mois, un problème technique ne nous permet pas d'avoir les chiffres pour l'année complète), le site interne reste un outil indispensable en matière de transmission et d'archivage des informations à usage des associations départementales et de la fédération. Les rubriques, comme les journaux départementaux transmis par les associations ou les fiches Adoption internationale, sont particulièrement appréciées. La liste Lirefa complète ce dispositif en annonçant la mise en ligne des documents. Le développement et le suivi technique du site sont assurés par Jean-Luc Letac. Didier Hot se charge de la mise en ligne des articles et des mises à jour.

La journée des responsables départementaux (JRD)

La JRD s'est déroulée le 18 mai dans la magnifique salle d'honneur de la mairie du 10^e arrondissement de Paris. Un grand nombre de responsables d'associations départementales étaient présents pour participer à cet événement essentiel dans la vie de notre mouvement. Les échanges et les prises de position qui en découlent servent de base de travail sur certains sujets et permettent de soutenir ou maintenir les actions en cours ou d'envisager d'en entamer d'autres.

Après un point d'actualité et l'accueil des présidents d'AD nouvellement élus, la journée s'est organisée autour deux grands chapitres. Le premier qui consistait à faire le bilan des trois groupes formés après la JRD 2012 : redynamiser les associations départementales avec action et service, redynamiser la revue *Accueil* et, pour finir, renforcer la synergie entre les deux instances que sont les associations départementales et la fédération.

L'après-midi a débuté par un point sur les formations internes et externes. Ensuite, en prévision du projet de la loi sur la famille, les participants ont entamé un travail de réflexion sur l'adoption simple et l'adoption plénière, l'organisation de l'accès aux origines ainsi que l'accompagnement dans la recherche des origines. Les débats et les échanges ont été riches et très constructifs et ont permis d'alimenter la réflexion sur ces sujets fondamentaux.

Des interventions thématiques

Les membres de l'équipe fédérale (élus ou non) sont intervenus à 25 reprises dans diverses associations départementales ou associations extérieures (voir annexe 1). L'adresse commune interventions-AD@adoptionefa.org permet de rationaliser la gestion de ces interventions.

2 – La trésorerie

La commission Finances (Marie-José Chaury, directrice, Nathalie Parent, présidente, Mathilde Chedru, trésorière, et Anne-Marie Quantinet, trésorière adjointe, Béatrice Zanetti, secrétaire comptable et Francis Sala, secrétaire général) s'est réunie à plusieurs reprises afin de travailler sur les aspects financiers, comptables et administratifs relatifs à la gestion courante de l'association.

Les actions suivantes ont été engagées ou poursuivies : mise en place et suivi du budget avec un point à fin août ; début 2013, mise à jour de la plaquette des dons, insérée dans la revue *Accueil*.

La commission finances poursuit sa mission :

- d'analyse des comptes et de recherche d'équilibre budgétaire,
- de gestion quotidienne des autorisations, règlements, encaissements, suivi des placements et donc de la trésorerie,
- de rationalisation des procédures.

La Commission mécénat, réunissant Gisèle Pajot, Céline Boyard, Isabelle Heym et Marie-José Chaury, s'est formée dans le but de trouver de nouvelles sources de financement. Elle investigate les possibilités du « fundraising » ou collecte de fonds : discipline en plein essor pour mobiliser des ressources privées au service d'organisations et de causes d'intérêt général. Cette approche se fonde sur le développement d'un réseau pour amener les donateurs à soutenir nos actions. Cela suppose de clarifier les actions qui pourront faire l'objet d'un soutien et les motivations des donateurs.

3 – Le secrétariat général

Outre les tâches habituelles dévolues au secrétaire général, sa mission principale a été d'apporter un soutien aux associations départementales en difficulté. Aide technique et statutaire, médiation dans les conflits entre personnes, rapprochement d'associations départementales, incitation à la mutualisation des moyens et des initiatives entre associations voisines, privilégier les interventions d'administrateurs fédéraux dans ces départements, suivi de l'évolution des situations et contact assidu avec les responsables de ces AD résument l'action principale coordonnée par le secrétariat général.

4 – Les formations

4.1 Les formations internes

Cette année, **221 bénévoles** de **58 associations** ont participé à l'une des **15 sessions** de formation mises en place par la fédération, **8 à Paris** et **7 en province**. Le plan de formation a été structuré autour de trois niveaux de formations axées sur les différentes missions réalisées par les acteurs du mouvement et d'un module « technique de gestion de la vie associative », le module « nouveaux présidents » ayant dû être reporté au début d'année 2014.

- Niveau de base : le nouveau module « Bienvenue à EFA » a été organisé cinq fois en région et suivi par 64 bénévoles de 22 départements.

- Approfondissement : Accompagnement des postulants (1) ; Écoute et animation de groupes (2).
- Perfectionnement : journée de représentants en Conseil de famille ; journée des référents Accompagnement des familles ; journée des correspondants ERF ; module enfant différent ; module scolarité.
- Vie associative : module Secrétaires et Trésoriers (1).

4.2 Les formations à destination des parents ou postulants

Les journées de formation à la parentalité s'adressant à des postulants ou à des familles adoptives ont été suivies par 116 participants (Aveyron, Haut-Rhin, Pyrénées-Orientales, Gard et Savoie) au cours de neuf modules.

Par ailleurs, deux stages de réflexion pré-adoption ont été proposés à Nancy pour 30 postulants.

4.3 Les formations professionnelles

Le colloque *Accouchement « sous X » et recherche des origines : ensemble mieux accompagner* a affiché complet : 184 inscrits payants (dont 141 membres de conseils généraux, 5 bénévoles d'OAA, 7 individuels et 32 bénévoles d'AD).

Les formations à destination des professionnels se sont déroulées :

- dans les locaux de la fédération (formation programmée) : « Un enfant, des parents, une famille : une adoption mutuelle » pour 8 participants de conseils généraux ;
- sur site : DRJSCS Pays de la Loire, Conseil de famille (2 jours) ; CG 95, supervision de l'équipe adoption ; DDCSPP 61, Conseil de famille.

5 – Le colloque et les 60 ans d'EFA

5.1 Le colloque *Accouchement « sous X » et recherche des origines*



Ce colloque a été organisé le 21 janvier à Paris et a réuni des professionnels de l'enfance, des travailleurs sociaux, des correspondants du CNAOP, des membres des Conseils de famille, des responsables EFA et des adoptés, et des thérapeutes.

La première table ronde s'est placée du côté des mères de naissance et de leur accompagnement. La seconde a exploré la médiation familiale comme possibilité pour accompagner la recherche des origines, que celle-ci débouche ou non sur une rencontre. Les tables rondes de l'après-midi ont été consacrées à l'accompagnement des personnes qui recherchent leurs origines : accompagnement par des professionnels mais également par des associations de familles adoptives ou d'adoptés. Les échanges et débats ont montré que cet accompagnement était indispensable afin de ne laisser ni les mères de naissance, ni les personnes en recherche (adoptés ou non) ni les familles (biologiques et adoptantes) seules face à des événements bouleversants dont l'impact est toujours très important.

5.2 Les 60 ans d'EFA

Des manifestations dans toute la France pendant toute l'année

De l'Alsace à Rhône-Alpes, en passant par la Bretagne et Midi-Pyrénées, les associations d'EFA ont organisé plus de 40 manifestations à travers le pays, pour fêter les 60 ans du mouvement. Sous des formes très variées, les initiatives ont été nombreuses et ont réuni plusieurs milliers de personnes à travers le pays : journées festives ; conférences et débats ; films ; spectacles...

Le congrès des 60 ans d'EFA : Les familles de l'adoption, des histoires singulières



Le choix a été fait d'organiser cet événement à Paris et d'en faire une journée festive. Si les 50 ans avaient été placés sous le regard des enfants, les 60 ans l'ont été sous celui des familles afin de faire le lien entre Enfance et Familles.

Pendant plus d'une année, l'équipe en charge de la préparation de ce congrès a conçu et réalisé trois films retraçant la vie de notre mouvement et donnant la parole aux enfants, aux parents et aux bénévoles d'EFA. Ces moments de témoignages seront mis à la disposition des AD afin de servir de support à des animations. Hélène Jayet, artiste photographe, a présenté son travail sur l'adoption et les origines à travers plusieurs de ses œuvres. Cette journée a été émaillée de courts témoignages de personnes ayant marqué notre mouvement.

Janice Peyré, promue à la légion d'honneur, a souhaité que celle-ci lui soit remise lors de cette manifestation afin de partager ce moment avec l'ensemble du mouvement. Axel Kahn, généticien, essayiste et ancien directeur de l'Inserm, la lui a remise, dans un moment d'intense émotion.

Le début d'après-midi a été placé sous le signe de la réflexion avec une table ronde animée par Olivier Poivre d'Arvor, et la participation de Serge Hefez, psychiatre et psychanalyste, Ferdinand Ezembé, docteur en psychologie et fondateur d'Afrique conseil, et Axel Kahn. Cela a été l'occasion d'aborder la question de la famille en France et dans d'autres cultures, ses évolutions depuis 60 ans mais également celles à venir. Table ronde passionnante, clôturée par la présidente actuelle d'EFA et les trois présidentes qui l'ont précédée, symbole de la continuité du mouvement, de sa cohérence et de son évolution. Enfin, pour conclure cette journée, Sébastien Bertrand est venu présenter son spectacle musical, « Chemin de la belle étoile », inspiré de son histoire personnelle.

6 – Les publications

6.1 La revue *Accueil*



Publiée depuis 1969, la revue *Accueil* paraît quatre fois par an, dans la continuité du travail des équipes précédentes. 2013 a permis de mettre en œuvre, sur une année entière, la nouvelle formule inaugurée fin 2012 avec le numéro 165.

Programmation 2013 et 2014

Les numéros parus en 2013 ont été consacrés à : *Adoption et Internet* (n° 166), *L'argent dans l'adoption* (n° 167), *Les mots de l'adoption* (n° 168), *Un enfant, des enfants : qu'est-ce qui fait famille ?* (n° 169). Les quatre numéros de l'année 2014 traiteront les thèmes suivants : *Adoption(s) en souffrance* (n° 170), *L'estime de soi* (n° 171), *Maladie et handicap* (n° 172), *Le temps de grandir* (n° 173).

Accueil : un lieu d'expression ouvert

La revue est un lieu d'expression de la philosophie d'EFA, à travers des témoignages, des relations d'expériences, des réflexions... Au fil des numéros, cette philosophie s'exprime aussi en ouvrant les pages à d'autres points de vue. La revue a ainsi le souci d'accueillir des intervenants extérieurs et des textes qui font davantage débat, qui proposent d'autres perspectives, d'autres ouvertures. *Accueil* se doit de donner une image dynamique de la présence de l'adoption dans la société, de ses enjeux, de ses apports pour l'enfance délaissée.

Lien indispensable avec les AD et les adhérents, *Accueil* est un vecteur de communication important vers l'extérieur pour promouvoir l'éthique, les missions et les actions d'EFA. Dans ce contexte, la revue essaie de fonctionner de façon complémentaire avec le site et les autres publications.

Son tirage moyen est de 10 075 exemplaires, elle est distribuée aux abonnés, aux professionnels et aux institutions. Seule revue en France entièrement consacrée à l'adoption, elle est aussi bien connue, au-delà de nos frontières, dans le monde de l'adoption.

Le comité de rédaction est composé de cinq personnes : Geneviève Miral, Carine Boudesocque-Dubois, Janice Peyré, Aubeline Vinay, Claire Tridon, rédactrice en chef, et la secrétaire de rédaction, Frédérique Le Floch. Marie-José Chaury, apporte son aide technique au comité de rédaction.

Hervé Bullier assure le routage de la revue. Après cinq années de fonctionnement, plus de 96 % des associations ont choisi le routage centralisé.

Une revue en mouvement

La nouvelle formule d'*Accueil* a permis de renforcer son identité. Renouvelée sur le fond et la forme, *Accueil* allie au mieux accessibilité et consistance, lisibilité et qualité de la réflexion. L'ouverture faite à l'actualité de l'adoption et à l'actualité des associations départementales permet à celles-ci de mieux investir la revue, elle a favorisé de nouvelles collaborations.

Les thématiques des dossiers, soigneusement choisies, s'attachent à répondre aux attentes des différents publics d'*Accueil* et concourent à ouvrir des champs de réflexion.

Un travail de fond est mené pour améliorer la diffusion et la vente de la revue, une présentation plus attractive sur le site public ainsi que la mise en place du paiement en ligne ont ainsi favorisé la vente au numéro. Des actions sont menées également afin d'améliorer son référencement et le taux d'abonnement par les centres de documentation des écoles de travailleurs sociaux et par l'ensemble du réseau de bibliothèques.

6.2 Les autres publications

DVD *Accouchement « sous X » et recherche des origines*

Les interventions du colloque *Accouchement sous X et recherche des origines : ensemble mieux accompagner* ont été enregistrées et ont fait l'objet d'un DVD de synthèse de deux heures. Ce DVD reprend les moments essentiels du colloque autour de trois temps forts :

- l'accompagnement des femmes qui envisagent de ne pas garder leur enfant ;

- la médiation familiale, une voie complémentaire d'accompagnement ;
- l'accompagnement des personnes en recherche.

Il s'adresse aux professionnels, aux candidats à l'adoption comme aux familles adoptives ou aux adoptés eux-mêmes. Son utilisation est multiple : en support d'information des postulants à l'adoption, en introduction à un groupe d'expression ou de parole, dans une formation à la parentalité adoptive, ou tout simplement chez soi pour reprendre les temps forts de cette journée.

Ce DVD est en vente en ligne sur le site d'EFA ou auprès de la fédération.

La présence d'EFA dans des publications extérieures



En avril, EFA a été sollicité par la revue *Enfances & PSY* pour collaborer au n° 59 consacré à l'accompagnement dans l'adoption. Numéro que Janice Peyré a copiloté avec Jean-Louis Le Run, rédacteur en chef de la revue, et pour lequel l'équipe Accompagnement a rédigé un article, « L'accompagnement entre pairs : le rôle d'une association de parents ».

Le numéro d'octobre (n° 102-103) de la revue *Réalités familiales* (UNAF) était consacré à la relation « Familles et école ». EFA a, pour l'occasion, rédigé un article sur la scolarité des enfants adoptés dans la rubrique « Initiatives de terrain ».

Sophie Le Callennec, ancienne administratrice d'EFA, et Geneviève Miral, ancienne présidente de la fédération et actuellement membre associé, ont publié une nouvelle édition de *L'adoption : du projet à l'enfant* aux éditions Vuibert, collection Guid'Utile.

Dans l'optique d'une nouvelle édition du *Guide de l'adoption* (Hachette, collection), l'auteur, Janice Peyré, a fourni un énorme travail de mise à jour et de remise en perspective tenant compte de l'évolution de l'adoption ces dernières années. Cet ouvrage devrait être publié en avril 2014.

7 – La communication externe

Consciente de l'importance de l'image donnée par notre mouvement et de la nécessité de répondre toujours mieux à ses interlocuteurs, la fédération poursuit ses efforts pour améliorer sa politique de communication et renforcer ses outils en direction des familles et de ses partenaires : création d'une page Facebook, publication d'une newsletter, diffusion d'une sélection des programmes TV et radio sur les Yahoogroupes et sur le site public, mise à jour quasi quotidienne du site public, etc.

Suite à l'évolution du logo, l'effort considérable entrepris en 2012 a été poursuivi pour permettre une cohérence de l'image d'EFA grâce à une présentation graphique homogénéisée, une articulation systématique entre les différents outils, une multiplication des liens entre le site public, la page Facebook et les publications (newsletter, *Accueil*), un choix avisé des interventions dans la presse comme dans les colloques, congrès, etc.

7.1 L'identité graphique et la refonte des outils de communication



Récemment doté d'un nouveau logo (décembre 2012), EFA a développé de nouveaux outils de communication.

Grâce au renouvellement régulier de ses administrateurs, grâce à sa capacité à mener de nouvelles réflexions et des positions plus générales inscrites dans le temps, notre mouvement est en prise avec les débats de société et a fait évoluer ses positions et ses actions. Il en est de même avec les éléments de communication. C'est dans cette réflexion globale que se sont inscrits l'évolution du logo et le développement de nouveaux outils. La plaquette institutionnelle d'EFA et celle d'ERF, ainsi que la papeterie (papier à lettre, pochette, carte de visite), les

bandeaux des sites, la présentation de la newsletter, des kakémonos ont été mis en cohérence avec cette identité visuelle. La brochure destinée aux familles et aux postulants sera mise à jour en 2014.

7.2 Le site Internet public



Plus de 1 200 000 pages ont été consultées sur le site public par 265 000 visiteurs en 2013 (+ 62 % par rapport à 2012), ce qui confirme l'importance de ce site pour les familles, les

candidats à l'adoption, les adoptés ou les professionnels. Il comporte environ 600 pages actives. Les visites, plus importantes en fin d'année, proviennent pour 51 % de visiteurs français, et sont dirigées pour 78 % par le moteur de recherche *Google*. Une page spécifique a été créée pour les 60 ans d'EFA compilant toutes les manifestations organisées à cette occasion par les AD.

Les ventes en lignes, initiées fin 2012 – environ 350 transactions – ont rapporté à la fédération 3 500 €, en ventes de publications (2 500 €) ou dons (1 000 €).

Le site est mis à jour régulièrement par les responsables du site (Janice Peyré, Geneviève Miral et Martine Lombard), qui s'efforcent également d'en améliorer les fonctionnalités et la facilité d'accès à l'information. Beaucoup d'améliorations restent à faire, tant sur l'ergonomie que sur le contenu, mais l'actualisation des informations restant prioritaire, ce travail ne peut être fait par une équipe aussi réduite, bénévole et non spécialisée, et sans un investissement financier.

7.3 Facebook



Créée en juillet 2013, la page Facebook vient compléter le déploiement d'EFA sur Internet. Elle permet de diffuser rapidement et de façon assez informelle une information, de faire part de coups de cœur et de *coups de gueule* mais aussi de mettre en avant des initiatives intéressantes présentées sur le net. Elle touche un public souvent plus jeune mais aussi plus volatile qu'elle peut, grâce aux liens, inciter à consulter le site public. Elle offre un espace de convivialité, les publications sont ouvertes aux commentaires, l'équipe d'animation de la page apporte des réponses lorsque cela s'avère nécessaire. <https://www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption>

7.4 La newsletter



Le bon accueil réservé à la parution d'une newsletter, *EFA-info@adoption*, en 2012, a permis d'assurer la régularité de sa publication (bimestrielle), d'y apporter quelques améliorations de forme et d'en élargir la diffusion (partenaires, professionnels, adhérents via les AD, mise en ligne sur le site public, annonce sur la page Facebook d'EFA...). Elle est destinée à mettre en avant les prises de position d'EFA, ses actions, ses manifestations et ses parutions ainsi que des informations extérieures au mouvement. Elle est aussi mise à disposition des AD pour une diffusion à leurs adhérents et leurs partenaires, et, accessible sur le site public :

<http://www.adoptionefa.org/index.php/component/content/article/1/531-efa-info-adoption>

7.5 Les groupes publics de discussion et le forum

Ils permettent de communiquer avec les personnes – adhérentes d'EFA ou pas – qui souhaitent échanger sur le net au sujet de l'adoption ; ils sont également une source d'information et d'échanges sur des sujets plus spécifiques, tel le groupe santé, et maintiennent leur niveau d'activité malgré le contexte complexe de l'adoption internationale.

Le Yahoo groupe AdoptionEFA

Créée en 2001, la liste de discussion généraliste AdoptionEFA compte plus de 3 400 membres. Le nombre de messages est passé de 2 000 en 2011-2012 à plus de 3 000 en 2013.

Ce groupe est administré par cinq modérateurs qui inscrivent les nouveaux arrivants et communiquent les informations nécessaires. Des intervenants EFA détenant certaines compétences et soucieux de les partager apportent des réponses aux postulants et/ou parents adoptifs ; des membres expérimentés, adhérents EFA ou non, en font autant dans le cadre de la dynamique du groupe. La participation à la liste de discussion fournit l'occasion aux responsables d'associations départementales d'élargir leur vision de ce que vivent et ressentent adoptants et postulants. Par ailleurs, un certain nombre de manifestations EFA locales sont signalées sur ces listes, qui sont complémentaires des échanges et des accompagnements sur le terrain.

Les sujets de discussion sont variés. Aux habituels messages porteurs de questions sur l'agrément, les candidatures auprès des OAA, l'évolution du paysage de l'adoption internationale, les critères de choix des Conseils de famille des pupilles de l'État, les procédures administratives une fois l'enfant arrivé, les droits sociaux associés, etc., se sont ajoutés durant l'année de nombreux échanges associés aux événements et débats liés à l'actualité, poursuivant la tendance observée durant les deux derniers mois de 2012. Associés aux annonces sur l'actualité de l'adoption internationale, le débat d'idées sur les évolutions du cadre légal et institutionnel, les craintes quant aux menaces qui pèseraient sur l'adoption plénière, et plus largement la réflexion sur la filiation, expliquent largement la hausse observée du nombre de messages. De même, cette année 2013 a vu la montée en puissance du mouvement des adoptés et l'intervention de ces derniers dans les débats.

Le Yahoo groupe AdoptionEFA-santé

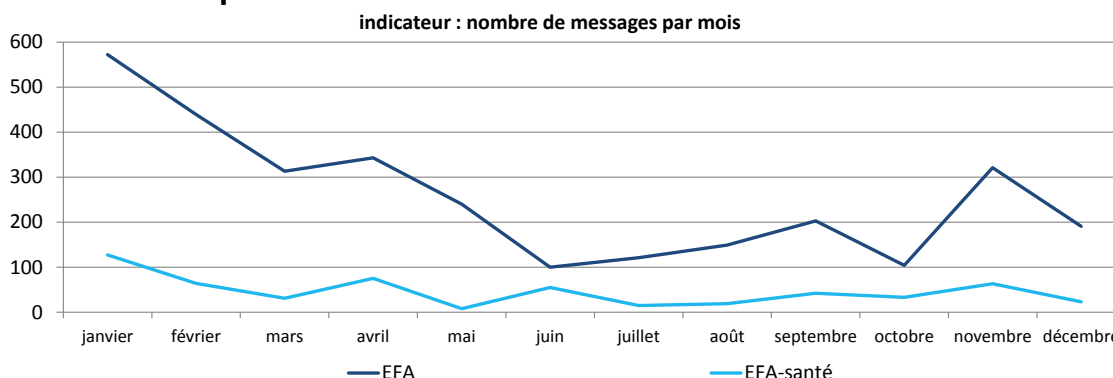
La liste comporte 800 inscrits. Si elle subit une diminution du nombre de messages échangés, 550 au lieu de 800 l'an dernier, peut-être en lien avec la baisse significative du nombre d'adoptions et de demandes d'agrément, elle ne perd pas en qualité. Les échanges sont toujours aussi riches et parfois passionnés sur des sujets de fond comme sur des conseils pratiques du quotidien. Ainsi certains

débats font flamber pendant quelques jours le nombre de messages échangés, alors qu'à d'autres périodes, on y vit un calme plat.

Des parents viennent fidèlement apporter leur témoignage et leur expérience face à une situation évoquée tandis que la présence et la participation de professionnels viennent sécuriser la teneur des échanges et apportent un éclairage qui permet à chacun de se faire sa propre opinion.

Souvent les thématiques qui ont enflammé le forum santé sont reprises pour la rubrique Santé de la revue *Accueil*, comme ce fut le cas pour l'hyperactivité ou la tuberculose.

Fréquentation des listes de discussion EFA en 2013



Le forum ouvert à tous



Ce forum est totalement libre à la lecture ; pour y écrire, il est nécessaire de s'inscrire. Sa fréquentation est stable et il atteint actuellement les 3200 membres. En plus de 6 ans d'existence, 12 600 messages ont été postés, soit une moyenne d'un peu plus de 6 par jour.

Ce forum est subdivisé en sept sections : 4 sections (agrément, procédure, pays et forum principal), où sont abordés les thèmes habituels des forums consacrés à l'adoption ; « Témoignages » ; une salle « Annonces » ; une salle « Journalistes – étudiants » spécifiquement dédiée à leur usage pour tous les appels à témoins et enquêtes.

Les profils des membres sont plus diversifiés que sur les groupes Yahoo, avec, en plus des postulants, des parents en grande difficulté relationnelle avec leur enfant et surtout des adoptés qui répondent à ces derniers ou qui viennent confier leur propre ressenti. De nombreux nouveaux inscrits ne restent que le temps d'avoir une réponse à leur interrogation du moment, mais on y trouve aussi des débats de fond intéressants, des témoignages de tous horizons (notamment des témoignages de familles en difficulté au bout de plusieurs années, ou d'adoptés). Avec, comme partout dans le monde de l'adoption, une baisse de la participation, mais toujours quelques membres réguliers qui répondent, renseignent, informent.

7.5 Les contacts Presse



Reconnu pour son expertise, EFA a été sollicité à propos de l'évolution de l'adoption, la loi Famille et ce qu'elle devait ou non contenir et les besoins des familles adoptives et des enfants : *La Croix*, *Valeurs actuelles* en janvier ; *AFP* en février ; *Femme Actuelle*, *France Inter*, *Infos bébés* en mars ; *France Inter*, *Europe 1* en avril ; *RMC*, *France Inter* en juin ; *La Croix*, *Le Parisien Magazine* en juillet ; la *Gazette Santé Sociale* en septembre ; *La Croix*, *France Culture*, *Le Parisien* en octobre ; *Libération* en novembre ; *Radio RCF* en décembre.

L'évolution de l'adoption en Russie (*Washington Post Paris* en février), au Mali (*France24* en mars, *Femme Actuelle* en avril) a aussi interpellé les journalistes. Tout comme l'affaire des échanges d'enfants aux USA qui a suscité des questions de journalistes curieux de cas similaires en France : *L'Actu* (quotidien destiné aux adolescents) en octobre.

Cet automne, la sortie du *Plaidoyer pour l'adoption nationale* a mis sous les projecteurs le sujet des pupilles. EFA, support du plaidoyer, est intervenu à de nombreuses reprises : *Ouest-France* en octobre, *Libération* et *France Inter* en novembre, *La Croix* en décembre.

Une fois encore, à l'occasion du procès en appel, l'Arche de Zoé a « fait » l'actualité, et nous avons eu l'occasion de nous exprimer : *France Inter*, *Grazia* en février et *RMC* en novembre.

Et tout au long de l'année, des médias nous ont aussi sollicités pour des sujets sans forcément de lien avec l'actualité : *Fréquence Protestante* en janvier ; *Revue de Droit Civil*, *France 2* (adoption par les

hommes célibataires) en février ; *UGAT TV* (chaîne consacrée à la puériculture) en mai ; *Arte Allemagne* en septembre ; *RFO, Le Mouv* en octobre ; *France Inter* en novembre (l'adoption en couleurs). Des sites Internet ont fait appel à nous pour la rédaction de leurs pages « adoption » : La souris verte, association de parents d'enfants en situation de handicap, Planète Vert Baudet.

En avril, nous avons été contactés par des journalistes coréens qui ont interviewé des familles adoptives françaises, aux enfants d'origines diverses, afin de présenter une autre facette de l'adoption que celle des adultes adoptés en recherche de leurs origines.

De notre côté, nous avons diffusé en janvier un communiqué commun avec le MASF, Racines coréennes et La Voix des Adoptés sur l'adoption plénière.

Sans oublier les sollicitations pour des émissions de type télé-réalité qui cherchent des familles acceptant d'exposer leur intimité et auxquelles nous ne répondons plus.

II – ÉCOUTE ET SOUTIEN DES FAMILLES

1 – La vie des familles

1.1 L'accompagnement des familles et des postulants au sein d'EFA

Accompagner les familles avant et après l'adoption est une mission qui sous-tend de façon transversale l'action de la fédération, tant au niveau institutionnel que dans le travail de proximité des équipes départementales. Familles et postulants trouvent auprès des associations départementales l'écoute qu'elles recherchent dans des groupes d'échange ou de parole, des rencontres à thème où elles peuvent exprimer leurs craintes, leurs soucis ou leurs difficultés.

L'équipe « accompagnement à la parentalité, postulants et familles »

Cette équipe, chargée de l'organisation de l'accompagnement au niveau fédéral, est composée de 10 personnes, dont une administratrice fédérale. Ses membres se sont réunis deux fois dans l'année et souhaitent continuer à élargir l'équipe pour développer certains outils : répertoire des ressources (professionnels, associations, organismes), rédaction des documents, organisation et conduite des formations. Ses principaux objectifs sont :

- de poursuivre le soutien aux AD dans leurs actions d'accompagnement, grâce aux formations internes, à la ligne nationale d'écoute, au réseau des référents accompagnement ;
- de mieux connaître les actions mises en place par les AD et de favoriser une mutualisation. Une réflexion sur leur recensement et les outils nécessaires est en cours ;
- de rendre visible le savoir-faire d'EFA en matière d'accompagnement.

La journée nationale de l'accompagnement

La journée annuelle des référents accompagnement a eu lieu le 21 janvier à Paris, en présence de 45 personnes, sur le thème des appartenances de l'enfant adopté. La matinée a été consacrée à une intervention de Cécile Delannoy sur « les attachements et la construction identitaire chez l'enfant adopté », unanimement appréciée et suivie de nombreuses questions. L'après-midi a permis de travailler l'animation d'un groupe d'échanges au travers d'une mise en situation et de réfléchir au fonctionnement du réseau des référents (définition du poste, outils de mutualisation).

Pour la deuxième année consécutive, cette journée a été accolée à celle des représentants ERF, ce qui semble convenir aux participants et permet d'organiser un repas commun le samedi soir, source d'échanges informels et fructueux.

La ligne nationale d'écoute



La ligne d'écoute s'adresse directement aux familles ou à toute personne concernée par l'adoption : postulants, adoptants et adoptés ainsi qu'aux personnes chargées de leur accompagnement dans les associations et confrontées parfois à des situations complexes. Le dispositif repose sur un n° Azur (0810 0021 01) et la ligne est assurée sur deux permanences hebdomadaires, le mercredi soir et le jeudi après-midi, par une équipe de 8 personnes, bénévoles et formées, s'appuyant sur un réseau de personnes ressources pour répondre aux questions plus pointues (santé, scolarité, psychologie, juridique, etc.). En 89 permanences, la ligne a totalisé 148 appels, soit une **hausse de 43,5 %** par rapport à 2012.

Provenance des appels

Familles : 40,5 % dont 87 % de parents (pères et/ou mères) ; 13 % d'adoptés majeurs et un adopté mineur. Les parents semblent appeler plus tôt, au moment de la préadolescence (10 enfants de 11-13 ans sur 20). L'âge connu des enfants ou jeunes est :

- de moins de 11 ans (primaire) : 14 enfants ;
- de 11 à 15 ans (collège) : 20 enfants ;
- de 16 ans et plus : 11 jeunes ou adultes.

Postulants : en cours d'agrément, 17,5 % ; avec agrément : 10 %

Demande de renseignements concernant l'adoption intrafamiliale ou le regroupement familial : 9 %

Renseignements sur le début des démarches : 9 %

Refus d'agrément : 3 %

Médiation/AD : 3 %

Professionnels : 5 %

Tiers (oncle, tante, grand-mère, etc.) : 3 %

Si le pourcentage de familles paraît moindre par rapport à 2012, le nombre réel de familles est plus élevé du fait de l'augmentation importante du nombre d'appels. Les appels de postulants avec agrément sont stables.

Les appels de postulants en cours d'agrément sont plus nombreux : 17,5 % (10,7 % en 2012), alors que les personnes en début de démarche sont en diminution : 9 % (12,5 % en 2012).

Sujets évoqués par les familles et les adoptés majeurs ou mineurs

- Grand besoin d'écoute ; beaucoup de souffrance chez certains parents (9 appels).
- Recherche de groupe de parole, de lieu de rencontre avec d'autres parents et de coordonnées de consultations privées suite à difficultés relationnelles parents/enfants.
- Les problèmes scolaires sont un élément qui intervient dans l'entretien, mais ils ne prennent pas toute la place, si l'on compare à quelques années auparavant.
- Recherche des origines (3 appels).
- Enfant rêvé/enfant réel (5 appels en ce sens).

Formations et interventions internes

Les **formations** constituent l'une des actions privilégiées de l'équipe. Il s'agit :

- de formations internes pour les administrateurs d'AD (« accueil des postulants », « accompagnement à la parentalité adoptive, par l'écoute et l'animation de groupes d'échange » et « écoute téléphonique ») ;
- des formations directement destinées aux postulants et aux familles ;
- de formations externes pour les professionnels de l'adoption.

Le bilan chiffré de ces formations apparaît dans le chapitre dédié.

Cinq **interventions dans les associations départementales** ont été réalisées par des membres de l'équipe (voir annexe 1).

Des membres de l'équipe ont également accompagné des AD ou des bénévoles souhaitant développer de **nouvelles actions en matière d'accompagnement** : EFA 38 (projet de parcours de formation pour les postulants – animation et participation à des formations de formateurs), EFA 13 (soutien d'une initiative de développement de formations à la parentalité adoptive).

Enfin, l'équipe a participé à l'après-midi de réflexion sur les origines organisée lors de la JRD et a réalisé pour l'occasion une intervention sur l'accompagnement dans la recherche des origines.

Relations partenariales externes

En février, dans le cadre d'une **étude conduite par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** sur le devenir des enfants adoptés en France et à l'international, la chargée de mission, Juliette Halifax, a contacté Françoise Toletti sur l'action d'EFA en matière d'accompagnement des postulants et des familles. Il s'agissait de recueillir l'avis de la fédération sur les besoins et les perspectives dans ce domaine.

En avril, l'**AFA** s'est également rapprochée d'EFA au moment de la mise à jour de son site Internet, afin de recueillir son avis sur l'organisation et le contenu des pages accompagnement.

Sollicitée par le comité de rédaction de la revue **Enfance & PSY** (voir I – 6.2), l'équipe a rédigé un article intitulé « L'accompagnement entre pairs : le rôle d'une association de parents », suivi d'une intervention de Françoise Toletti sur le même thème au colloque professionnel organisé par **Enfances & PSY** au mois de novembre.

1.2 La scolarité

1.2.1 Les actions de l'équipe Scolarité

Hormis le lancement effectif de l'enquête *Adolescence, adoption et orientation*, le groupe Scolarité a répondu aux nombreuses sollicitations des associations départementales qui souhaitent aborder, avec leurs adhérents, les questions liées à la scolarité des enfants adoptés. Les membres de l'équipe sont intervenus lors de neuf rencontres-débats organisées par dix associations départementales. Une formation, animée par deux personnes de l'équipe, le 30 novembre, a concerné dix administrateurs qui peuvent être, dans leur département, des personnes relais pour les questions liées à la scolarité. L'équipe a également travaillé à l'actualisation du *Guide à l'usage des enseignants* qui devrait faire l'objet d'une nouvelle édition en 2014.

1.2.2 L'enquête scientifique « Adolescence, adoption et orientation »



Comme annoncé dans le précédent rapport, 2013 a été l'année du lancement de l'enquête *Adolescence, adoption et orientation*. Cette enquête a été initiée par la fédération, en collaboration avec deux équipes de recherche (universités

Montpellier 1 et Paris 8) et financée par la région Île de France dans le cadre du dispositif PICRI (Partenariat Institutions citoyennes pour la recherche et l'innovation). Elle a pour but de chercher à mieux connaître le devenir des jeunes adoptés de 15 à 30 ans.

Au cours de l'année, les questionnaires en direction des parents et des jeunes (adoptés ou vivant dans une famille adoptive) ont été finalisés et validés par la CNIL. Un espace dédié et sécurisé a été créé en ligne, afin de permettre à ceux qui le souhaitent de remplir les questionnaires de manière totalement anonyme, en utilisant un identifiant et un code d'accès. Les questionnaires étaient également disponibles sur demande en format papier.

Une vaste campagne d'information et de communication a été menée tout au long du second semestre : publication d'un dépliant dans *Accueil*, création de pages dédiées sur le site, création d'une page Facebook EFA afin de toucher les jeunes présents sur les réseaux sociaux, informations postées sur les listes de discussion et le forum d'EFA. L'information via la liste de discussion réservée aux responsables départementaux a permis d'irriguer l'ensemble de la fédération. Les associations départementales se sont mobilisées pour relayer cette enquête et la promouvoir auprès de leurs adhérents. L'ensemble des organisations partenaires d'EFA (OAA, APPO, AFA, ASE, COCA, UNAF) ont été informées et invitées à relayer l'information auprès des familles : à noter le relais important assuré par l'UNAF, les URAF et les UDAF.

Une attention particulière a également été portée aux associations d'adoptés, donnant lieu à une rencontre sur l'enquête. Une table ronde organisée à la Cité des Sciences et de l'industrie de la Villette a permis de présenter l'enquête et de débattre des enjeux croisés de scolarité et d'adoption avec près de cent personnes (chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, professionnels de l'enfance), en présence des chercheurs impliqués dans l'enquête, de spécialistes de l'adoption, et d'un représentant de l'Académie de Paris. Cette manifestation a été relayée dans *Le Parisien*, qui a consacré une page à l'enquête, l'adoption et la scolarité.

La clôture de l'enquête est fixée au 31 mars 2014. Commencera alors un travail de dépouillement et d'analyse, appelé à déboucher sur un rapport, un colloque scientifique et une journée de formation au printemps 2015.

1.3 La santé

Les COCA

Le dossier est toujours au point mort, et le groupe des médecins de COCA s'est réuni qu'entre praticiens des COCA (donc sans les praticiens d'EFA) une seule fois cette année. Ce silence a sans doute favorisé la mise en place de consultations Adoption par le Dr Chicoine au centre de vaccination d'Air France, qui n'a soulevé aucune réaction des COCA malgré celle d'EFA (communication *Allô docteur* accessible sur site public).

Cependant, lors des contacts individuels que nous avons pu avoir, les pédiatres évoquent une diminution du nombre de consultants dans certaines régions, en lien avec la diminution du nombre d'enfants arrivés de l'étranger.

L'intérêt de ces consultations a été souligné lors des différents entretiens institutionnels, et notamment avec la ministre de la Famille, Mme Bertinotti.

Enquête du CSA sur les enfants adoptés

Les résultats de l'enquête réalisée à la demande du CSA, par Juliette Halifax et le CREAL de Picardie, ont été publiés en septembre. Ils ont fait l'objet d'un article dans la revue *Accueil* de décembre. Deux points ont attiré tout particulièrement notre attention :

- Le nombre d'enfants présentant des problèmes de santé à l'arrivée, pour 2/3 d'entre eux, les problèmes n'étaient pas connus des parents au moment de l'apparentement.
- La scolarisation précoce des enfants, dans les deux mois qui suivent l'arrivée, y compris pour des enfants d'à peine 3 ans.

Cela représente des pistes de travail pour l'équipe Santé en lien avec les équipes Accompagnement des familles et Scolarité, notamment en croisant les résultats de cette enquête avec ceux qui ressortiront de l'enquête scientifique « Adolescence, adoption et orientation » évoquée plus haut.

L'équipe Santé d'EFA et la communication auprès des familles et des professionnels

Le groupe a accueilli un nouveau membre, la présidente d'EFA 45 qui est aussi pédiatre hospitalier. La plaquette « santé », à destination des professionnels et des familles, est entièrement rédigée quant à son contenu. Elle doit maintenant être mise en page, avant le lancement de l'impression. L'équipe « mécénat » est en cours de recherche de financement, de façon à pouvoir offrir cette plaquette très largement à tous nos adhérents, et toucher ainsi un grand nombre de professionnels de santé via leurs patients.

1.4 EFA : une association familiale

Les relations avec l'UNAF et les UDAF



EFA adhère à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) dans la catégorie des mouvements familiaux. À ce titre, chaque association départementale fait partie de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de son département. Plusieurs associations EFA ont leur siège à l'UDAF, voire y tiennent des permanences ou y organisent quelques activités. Par ailleurs, les UDAF peuvent faire appel à EFA pour représenter les familles dans des instances comme les Conseils de famille et les Commissions d'agrément. L'UNAF contribue à hauteur de 56 600 euros au fonctionnement national d'EFA, au titre du fonds national des prestations familiales.

En dépit de divergences de positions, entre autres sur la question de l'adoption plénière (voir III), faisant l'objet d'échanges animés, les relations avec l'UNAF ont été nombreuses et, généralement, fructueuses.

Par ailleurs, question déjà abordée dans le cadre du groupe de travail sur le livret à destination des membres de Conseils de famille des pupilles de l'État (voir infra), le recours contre l'admission en qualité de pupilles a été l'occasion de larges discussions entre EFA et l'UNAF (voir III – 1.3).

Groupe de travail de l'UNAF sur les Conseils de famille

Après proposition d'EFA, le CA de l'UNAF a validé en 2012, le principe de l'élaboration d'un livret à destination de tous les membres de Conseils de famille, rédigé en collaboration avec les UDAF, EFA, la FNADEPAPE et l'UFNAFAAM.

Le groupe, qui s'est réuni de novembre 2012 à juin 2013, en a effectué la conception et achevé la rédaction. Les dernières épreuves ont été revues en août. Désormais, le livret est entre les mains d'un comité de lecture (composé de personnes extérieures au groupe). La publication devrait être diffusée aux membres des Conseils de famille des pupilles de l'État appartenant aux associations participantes dans le courant du premier semestre 2014.

La CNAF et les CAF



L'aide de la CNAF, à hauteur de 12 300 euros, est précieuse pour relever les nouveaux défis liés à l'évolution de l'adoption et renforcer l'adéquation des réponses apportées aux familles et la pertinence des services mis en place aux plans départemental et national. Cette année a vu la prolongation de la convention d'objectifs signée avec la CNAF pour la période 2009-2012.

Le bilan de ces cinq années a été exposé à la CNAF en novembre. De ce bilan, il ressort que la plupart des objectifs fixés contractuellement ont été atteints, même si certains l'ont été avec un décalage dans le temps, suite notamment aux conséquences du séisme survenu en Haïti, qui a mobilisé énormément EFA en termes d'investissement des bénévoles, au détriment d'autres dossiers.

Les grands axes de la nouvelle convention d'objectifs ont été présentés lors de cette rencontre. Le dossier sera présenté début 2014.

2 – L'accompagnement des adoptés

L'action d'EFA auprès des adoptés est transversale, sollicitant différents services et branches d'activité de la fédération, autour de trois grands pôles : assurer une voix aux adoptés (mineurs et adultes), leurs vécus, leurs ressentis et perceptions de l'adoption, défendre leur droit à l'intimité, au respect et à leur histoire, les accompagner, individuellement ou au sein de leur famille. Ces actions supposent des contacts et des échanges réguliers avec des adoptés adultes à l'extérieur d'EFA, au niveau individuel et associatif. Ainsi, en juin, Janice Peyré est intervenue lors des premiers états généraux du Conseil national des adoptés, l'équipe en charge de l'enquête « Adolescence, adoption et orientation » (voir I – 1.2.2) a rencontré, en octobre, les représentantes des associations La Voix des Adoptés et Racines coréennes pour leur présenter l'enquête et solliciter leur soutien pour la diffusion du questionnaire destiné aux adoptés.

L'actualité en matière de livres jeunesse, de films et de spectacles par et/ou pour des adoptés est également suivie de près et relayée sur notre site, dans *Accueil* et sur les listes de discussion de la fédération et des associations. Ainsi, la revue *Accueil* a sollicité des personnes adoptées pour des articles de fond et des témoignages et a réalisé plusieurs entretiens avec : Jeanette Winterson, écrivain britannique (n° 166) ; David Sarrailh, fondateur d'une boutique de design, Krea 99 (n° 167) ; Marjolijn Hof, écrivain néerlandais (n° 168) ; Cheyenne Carron, cinéaste (n° 169).

Le congrès des 60 ans d'EFA (voir I – 5.2) a fait une large place à la parole des adoptés : paroles d'enfants adoptés dans un des films réalisés par EFA ; présentation du travail d'Hélène Jayet « L'origine de l'histoire : paroles d'adoptés » ; spectacle de Sébastien Bertrand.

Le projet de créer, sur le site d'EFA, un espace « adoptés » ne s'est pas concrétisé, faute de disponibilité de l'équipe de rédaction, mais n'a pas été abandonné.

Le soutien aux adoptés passe aussi par l'accompagnement et l'écoute. La ligne nationale d'écoute répond aux questions d'adoptés confrontés à des expériences personnelles complexes ou douloureuses. Des membres de l'équipe fédérale interviennent (parfois aux côtés d'adoptés majeurs) dans les associations sur des thématiques liées aux questions d'histoire, de retour dans le pays et d'accès aux origines – thème du colloque d'EFA en 2013 dans la suite de celui de 2012 (voir I - 5.1). Des membres de la fédération échangent aussi, par mail ou par téléphone, avec des adoptés qui les sollicitent régulièrement. Enfin, des contacts réguliers avec les représentants des associations d'adoptés permettent d'échanger sur les représentations de l'adoption dans la société et de rester vigilants ensemble face à des discours ou mesures qui risqueraient de fragiliser la place de l'adoption et des adoptés dans la société.

3 – Les questions juridiques

Tout au long de l'année, les membres de la fédération ayant des compétences juridiques ont répondu aux diverses sollicitations des associations départementales ou des adhérents.

L'Arche de Zoé

Suite à la décision du tribunal correctionnel de Paris, rendue en février, l'Arche de Zoé (en tant qu'association), Éric Breteau, Émilie Lelouch et Alain Péligrat ont fait appel. La décision du tribunal correctionnel de Paris, ordonnait, outre la dissolution de l'association, sa condamnation à une amende de 100 000 €. Alain Péligrat se voyait infliger une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis. Éric Breteau et Émilie Lelouch écopaient chacun de trois ans d'emprisonnement dont un avec sursis et de 50 000 € d'amende chacun. Leur peine était assortie d'une interdiction d'exercer une activité professionnelle d'accueil, d'hébergement ou de placement de mineurs.

L'Arche de Zoé, Éric Breteau, Émilie Lelouch et Alain Péligrat ont seuls fait appel de la décision : les peines prononcées respectivement d'un an de prison avec sursis à l'encontre de Philippe Van Winkelberg et de six mois de prison avec sursis à l'encontre d'Agnès Péleran sont devenues définitives. La cour d'appel de Paris a tenu audience pendant cinq jours, en novembre, en présence des trois appelants.

Cette fois encore, nous avons pu faire entendre la voix d'EFA, donc celle des enfants internationalement déplacés et de l'éthique de l'adoption, ce qui a permis, selon l'ensemble des avocats présents, « d'élever le débat ». L'arrêt sera rendu le 14 février 2014.

III – L'ADOPTION : ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

1 – Les évolutions législatives

1.1 – Loi sur le mariage et l'adoption par les couples de même sexe

La loi sur le mariage et l'adoption par les couples de même sexe a été votée le 17 mai 2013. Du fait qu'elle autorise les couples de même sexe à se marier, elle autorise *de facto* l'adoption.

La circulaire d'application contient une modification de la rédaction des extraits d'acte de naissance. **Désormais, tous les enfants (quel que soit le mode d'établissement de leur filiation) seront dits « fils (fille) de » et non plus « né (née) de ».**

Nous ne pouvons que nous féliciter que cette demande, exprimée inlassablement par EFA depuis 1996, et notamment lors des nombreuses auditions du printemps, entre dans les pratiques.

1.2 – Loi relative au recours contre l'arrêté d'admission en qualité de pupille de l'État

Par une décision du 27 juillet 2012, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution l'article L.224-8 du CASF, en déclarant que le droit des personnes qualifiées à agir n'était pas garanti en l'absence de publication ou de notification de l'arrêté d'admission.

Ainsi, le projet de loi a été amendé en Conseil des ministres, mais comportait encore assez d'imprécisions, pour que nous saisissions le ministère de la Justice et les parlementaires. Malgré une audition au Sénat le 9 juillet et l'appui de l'UNAF, le texte voté, conforme à celui de l'Assemblée nationale, ne résout aucune des questions majeures que nous avons soulevées et risque, au même titre que l'ancien, la censure du Conseil constitutionnel.

Le service de la DGCS a envoyé à l'ensemble des préfets, tuteurs des pupilles de l'État, et à l'ADF, deux notes successives en octobre et décembre pour donner son interprétation du texte. Il n'en demeure pas moins que le statut de certains pupilles est tout autant fragilisé qu'auparavant, sinon plus, par le risque de recours tardif contre leur admission. Nous prévoyons de faire des propositions d'amendements sur cet article lors des débats concernant la loi Famille.

1.3 – Projet de loi sur la famille : groupes de travail mis en place par la ministre de la Famille

En octobre, EFA a été reçu par la ministre de la Famille, Madame Bertinotti qui, en vue de la préparation de la loi Famille, souhaitait entendre les revendications et les préconisations portées par notre mouvement sur ce sujet.

Audition d'EFA par le groupe de travail « Famille et justice » de l'Assemblée nationale et par la commission présidée par Irène Théry sur les origines

Dans le cadre du projet de loi, la ministre de la Famille invitait à réfléchir aux conditions d'accès aux origines des personnes adoptées et anciens pupilles. EFA a donc été auditionné sur cette question par le groupe parlementaire socialiste de l'Assemblée nationale en juillet et par le groupe de travail mis en place à l'automne par la ministre et présidé par Irène Théry. Ces deux auditions ont permis à EFA de réaffirmer les conditions dans lesquelles pouvait s'inscrire une évolution de la législation sur l'accouchement « sous X » et, plus largement, de proposer des pistes concrètes d'amélioration en matière d'accompagnement pour tous les pupilles, et tous les adoptés (nés en France ou à l'étranger) souhaitant consulter leur dossier ou entrer en contact avec des membres de leur famille d'origine (parents ou membres d'une fratrie). EFA a souligné l'importance du respect de toutes les parties, la nécessité de développer des médiations, voire des rencontres anonymes, de respecter le rythme des demandes de l'adopté. Un document complet sur ces questions a été mis en ligne sur le site public d'EFA, permettant ainsi à tous de connaître les positions du mouvement.

Projet de loi sur la famille : Adoption plénière – Adoption simple

Sur fond de mariage pour les couples de même sexe et dans le cadre des discussions préalables à la loi Famille, l'UNAF a organisé un débat sur le bien-fondé du maintien des deux types d'adoption français. Nous n'étions ni partie prenante de l'organisation, ni intervenants, mais nous avons remis à l'UNAF un large argumentaire en faveur du maintien des deux types d'adoption. En outre, notre présence dans un auditoire clairsemé nous a permis de faire valoir en direct l'intérêt de l'adoption plénière pour l'adoption internationale et généralement pour l'adoption des pupilles de l'État, le bien-fondé d'une juste utilisation de l'adoption simple pour répondre aux souhaits des pupilles mais la nécessité d'adapter sa réglementation à l'adoption des mineurs, l'absence de discrimination entre les couples de sexes différents et ceux de même sexe dans les cas d'adoption d'enfant du conjoint.

2 – Le livre blanc

Une mise à jour du livre blanc, *Repenser l'adoption en France*, a été effectuée à la fin de l'année afin de pouvoir remettre à nos interlocuteurs institutionnels un document actualisé et intégrant des propositions plus développées concernant l'adoption simple et l'adoption plénière ainsi que toutes les questions relatives à l'accès aux origines. Ce document est disponible sur le site public d'EFA.

3 – Les enfants en France

3.1 Le suivi des pupilles de l'État

La situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2012

Le rapport publié par l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) établit annuellement un état des lieux de la situation des enfants pupilles de l'État. Pour l'année 2012 (enquête menée en 2013), celui-ci est enrichi d'éléments d'analyse et d'un focus sur l'adoption des enfants admis au statut de pupille du fait de leur situation d'orphelin (l'année précédente le focus portait sur les enfants devenus pupilles suite à une décision judiciaire)¹.

Au 31 décembre 2012, **2 328 enfants avaient le statut de pupille de l'État** (2 345 en 2011). Les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles (53,1 %) et un enfant sur cinq a moins d'un an. Lors de leur admission, 42 % des enfants avaient moins d'un an et un peu plus de la moitié des pupilles ont été admis après une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (57 %).

697 enfants pupilles ont été placés en vue d'adoption (761 en 2011). 988 enfants ont été admis comme nouveaux pupilles dont 788 à titre définitif, parmi eux, 597 enfants nés sans filiation ; 1 042 enfants ont quitté ce statut, principalement suite à un jugement d'adoption ou du fait de leur majorité.

Les pupilles sont **en moyenne âgés de 7,7 ans**. Cet âge moyen diffère selon les conditions d'admission : les enfants « sans filiation » sont beaucoup plus jeunes que les autres, la quasi-totalité d'entre eux étant admis dès leur naissance. Ce sont les orphelins et les enfants admis suite à une décision de justice qui sont les plus âgés au moment de leur admission.

Les enfants qui ne sont pas confiés en vue d'adoption sont en moyenne âgés de 10,9 ans et 78 % d'entre eux ont bénéficié d'une prise en charge antérieure par les services d'Aide sociale à l'enfance. Les enfants placés en vue d'adoption (697) sont quatre fois plus jeunes : 2,9 ans.

Les motifs d'absence de projet d'adoption sont variables :

- certains enfants sont bien insérés dans leur famille d'accueil (10 %),
- d'autres ne sont pas prêts à être adoptés en raison de séquelles psychologiques, d'échec d'adoption, ou de refus de l'enfant (13 %),
- pour 4 % d'entre eux, des liens perdurent avec leur famille,
- pour 47 % des enfants, aucune famille n'a été trouvée en raison de leur état de santé, d'un handicap, de leur âge élevé ou de leur appartenance à une fratrie.

Les enfants présentant une difficulté spécifique du point de vue de leur santé, d'une situation de handicap, de leur âge ou de l'existence d'une fratrie représentent 42 % des enfants bénéficiant du statut de pupille de l'État. Si près de 20 % d'entre eux sont confiés à une famille en vue d'adoption (contre 56 % des pupilles n'ayant aucun besoin spécifique), cette proportion est néanmoins en augmentation, notamment pour les enfants dits « âgés ».

Disparition du SIAPE

La réunion du groupe SIAPE, annoncée par la DGCS et attendue depuis plus d'un an par les membres, toujours mobilisés, n'a jamais eu lieu. Quant au fichier SIAPE, qui n'a jamais été très vivace, il est désormais désactivé.

D'un commun accord, ERF, les ORCA et 4 départements (Gironde, Pas-de-Calais, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise) ont continué de se réunir (sous le nom de CAPE), en 2012 et 2013, dans les locaux d'EFA et ont rédigé un plaidoyer pour l'adoption nationale publié en septembre (voir 3.2).

Ce plaidoyer rejoint les préoccupations d'EFA sur le devenir des enfants pupilles de l'État et sur l'absence de moyens qui permettraient d'harmoniser les pratiques et penser le devenir des enfants.

¹ *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2012*, ONED, janvier 2014.

Notre représentation dans les Conseils de famille des pupilles de l'État

Lors de la journée des représentants des Conseils de famille, certains points ont été relevés. Les membres d'EFA rencontrent encore, pour la majorité, des difficultés à faire appliquer les compétences des Conseils de famille face à l'omnipotence des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et à la méconnaissance des prérogatives des uns et des autres. L'ASE se veut trop souvent seule référente des enfants. S'il est vrai que l'accroissement des déclarations judiciaires d'abandon rend adoptables des enfants déjà largement connus des services et dont la préparation sera effectuée par ces derniers, c'est trop souvent la majorité des décisions, y compris concernant les déplacements de l'enfant, qui échappent à l'organe de décision que sont les conseils. De douloureuses affaires mettent à l'épreuve certains membres d'EFA pendant de longs mois.

À l'inverse, il apparaît cependant que certains conseils fonctionnent de mieux en mieux, en collaboration tant avec les services du tuteur que ceux de l'ASE quand le partage de compétences de chaque acteur autour des pupilles a été bien expliqué et compris.

Néanmoins les équilibres sont toujours fragiles et basculent parfois uniquement en raison d'un déplacement de fonctionnaire.

3.2 Enfants en recherche de famille (ERF)

2013 confirme la donnée de l'an passé, la recherche de parents est une activité qui diminue au profit d'un accompagnement technique des services Adoption. Nous accompagnons les services dans l'évaluation de l'adoptabilité, l'analyse des besoins de l'enfant, y compris dans la dimension médicale, l'établissement du profil parental, les stratégies de recherche de parents, la préparation des postulants repérés et le processus de l'apparementement. Il est à noter qu'ERF a bénéficié cette année d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €, grâce à l'intervention du ministère de la Famille, venant compenser la baisse de la subvention de la DGCS intervenue l'année précédente.

Les enfants

66 dossiers d'enfants ont été adressés à ERF au cours de l'année dont 6 fratries (pour 14 enfants), soit un total de 73 enfants.

10 dossiers sont en cours de traitement, souvent sous la forme d'une recherche de parents, 9 dossiers sont encore en attente de compléments d'informations.

31 demandes ont finalement été classées sans suite en cours d'année, parce que les enfants n'étaient pas adoptables, ou que le **département n'était pas en mesure d'établir l'adoptabilité psychosociale de l'enfant** et de mener à bien le projet d'adoption.

15 dossiers ont abouti à un placement en vue d'adoption ou sont en cours d'apparementement. Ce chiffre en baisse par rapport à 2012 s'explique aussi par un moindre retour d'informations de la part des professionnels.

Les demandes ont émané de :

- 34 conseils généraux (dont 2 départements hors métropole) pour 54 dossiers ;
- de 3 OAA pour 5 dossiers ;
- de 2 Conseils de famille pour 2 dossiers ;
- des ORCA pour 3 dossiers ;
- une demande d'un diacre et une d'un correspondant ERF.

4 dossiers concernaient des enfants de l'étranger (7 enfants), les 62 autres dossiers concernaient des enfants pupilles. 27 enfants avaient moins de 2 ans (37 %), 26 enfants avaient plus de 7 ans (35 %).

Particularités des enfants

Répartition des particularités des dossiers d'enfants soumis à ERF

	Particularités médicales	Particularités psychosociales	Cumul ou intrication des deux	
En cours de recherche	6	2	2	
Adoptés	7	6	2	
Classés	17	10	4	
Parrainage	0	1	0	
Attente de complément	5	4	0	
	35 (53 %)	23 (35 %)	8 (12 %)	66

La référence médicale

La référence médicale d'ERF a été sollicitée pour 16 enfants, majoritairement des nourrissons, issus de 13 départements différents. Parmi les 16 enfants, 3 enfants n'ont pas pu voir leur projet étudié par défaut de dossier médical, 1 par défaut d'interlocuteur, 1 en l'absence de pathologie et 3 par défaut de postulants. 2 dossiers d'enfant sont en cours d'analyse et 6 enfants ont bénéficié d'une adoption.

La plupart des enfants sont porteurs de plusieurs types de pathologies. En classant par type de handicap : 6 atteintes motrices, 7 handicaps intellectuels et 2 handicaps sensoriels. Pour 2 enfants, il s'agit de séquelles de prématurité ; pour 5, le diagnostic de SAF est évoqué ; pour 9 enfants, il s'agit de malformations touchant un ou plusieurs organes. Pour 9 dossiers, la part d'incertitude est importante et constitue un point majeur dans la recherche de parents.

Les postulants

Fin 2013, la file active des postulants ERF compte 14 projets parentaux, dont 8 projets activables immédiatement. 4 projets parentaux concernent des fratries, ces projets ne concernent pas les besoins des enfants pupilles pour lesquels nous sommes sollicités.

Les sorties : 14 projets sont sortis du fichier en 2013, parmi lesquels 12 couples qui ont vu aboutir positivement leur adoption. Les 2 autres sont des dossiers qui ont été classés pour cause d'absence d'actualisation ou de modification de la situation personnelle des postulants.

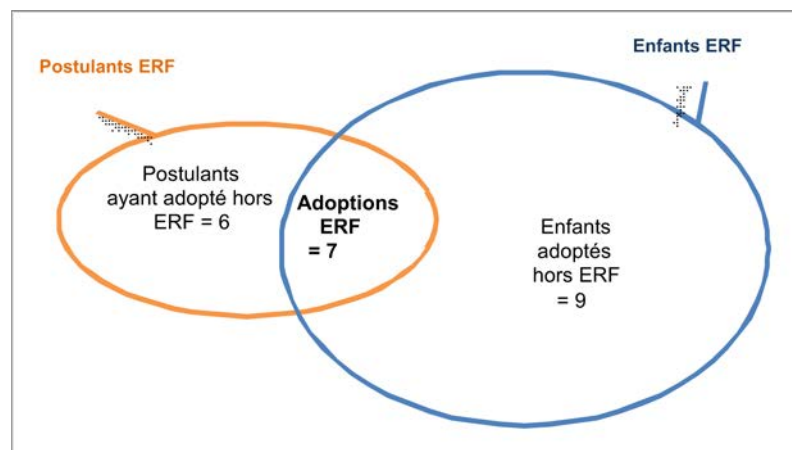
Les entrées : 10 nouveaux projets ont été inscrits au fichier ERF (- 50 % par rapport à 2012).

Les refus : sur les 27 dossiers reçus par la coordination, 17 ont été refusés.

Les adoptions 2013

Si l'on ajoute les adoptions réalisées par les postulants aux adoptions d'enfants pour lesquels nous étions sollicités, un total de 22 enfants ont été adoptés en 2013.

Ensemble des adoptions réalisées en 2013 (en nombre d'enfants)



Suite aux recommandations du CA de septembre, les suivis post-adoption ont été renforcés. 5 enfants ont bénéficié de cet accompagnement (entretien téléphonique hebdomadaire).

Les correspondants et la coordination

51 correspondants ERF couvrent l'ensemble des départements français. Nous avons accueilli 6 nouveaux correspondants (6 en 2012) et avons noté le désengagement de 3 correspondants.

41 correspondants nous ont transmis leur bilan d'activité sur 51 correspondants recensés (80 %).

Nous avons été contactés par 126 familles (151 en 2012). 73 ont été rencontrées physiquement.

Les activités institutionnelles de la coordination ont été les suivantes :

- En direction des départements : une rencontre informelle avec le service adoption de Marseille.
- Animation du CAPE (Cellule d'appui à l'adoption des pupilles) : 4 réunions.
- Politique : rendez-vous avec Mme Derain, défenseuse des enfants.
- Médias : Divers entretiens téléphoniques et une rencontre physique suite à la publication du *Plaidoyer pour l'adoption nationale*.

Des actions de formation, intervention et/ou supervision ont été assurées par la coordination en direction des professionnels des départements (et des Conseils de famille) : une supervision d'équipe (CG 95), une session de guidance d'un Conseil de famille (CF 95).

La référente des interventions

Sylvie Sire incarne cette nouvelle fonction au sein de l'équipe de coordination suite à un grand nombre de sollicitations pour des interventions d'ERF au sein d'événements organisés par EFA (soirées thématiques, assemblées générales, etc.).

L'équipe s'est réunie pour préparer une première intervention sur la présentation d'ERF. Ceci devra être complété dans un proche avenir par une présentation des profils d'enfants pour lesquels ERF est sollicité ainsi qu'une présentation orientée vers les projets parentaux recherchés.

Deux interventions ont été réalisées : l'une à Tulle et l'autre à Nevers.

Plaidoyer pour l'adoption nationale

Les réunions du groupe de travail CAPE ont permis d'élaborer un document écrit présentant une analyse de la situation de l'adoption des pupilles en France et formulant des propositions dans ce sens. *Le Plaidoyer pour l'adoption nationale* a été rendu public le 13 septembre. Un document pertinent et concret dans ses propositions d'amélioration.

4 – Adoption internationale

2013 a vu encore une fois le nombre des adoptions internationales baisser même si cette baisse a été moins importante que celle enregistrée en 2012 et qu'un certain nombre de pays d'origine ont suspendu ou interdit l'adoption internationale.

4.1 L'actualité de l'adoption internationale



1 343 enfants sont arrivés en France dans le cadre d'une adoption internationale. On remarque une baisse importante des principaux pays d'origine : 84 enfants arrivés de Colombie contre 159 en 2012, 140 contre 220 pour l'Éthiopie, 185 contre 235 pour la Russie.

Le premier pays (14 % des adoptions) reste la Russie, suivie de l'Éthiopie, la Chine et le Vietnam.

Les adoptions réalisées en Afrique ont diminué alors qu'elles ont augmenté en Europe. Néanmoins l'Afrique reste le premier continent d'origine des enfants adoptés en France (près de 42 % des adoptions) alors qu'il était à égalité avec le continent américain en 2009 qui ne représente plus que 10 % des adoptions internationales.

Certains pays connaissent une augmentation des adoptions : la République centrafricaine (73 adoptions contre 43), la Thaïlande, la Bulgarie ou la Côte d'Ivoire.

À noter : les deux premiers pays d'origine des enfants, l'Éthiopie et la Russie, n'ont toujours pas ratifié la convention de La Haye (CLH) et représentent 25 % des adoptions.

La part des démarches individuelles est légèrement supérieure à celle de 2012 (34 % contre 32,3 %). Les OAA ont accompagné près de la moitié des familles (47 %) tandis que l'AFA est intervenue dans 19 % des projets.

Les enfants sont arrivés de 56 pays (67 en 2012), les 10 premiers totalisant 66 % des adoptions contre 64 % l'année dernière.

La Russie



Le traité franco-russe, signé en novembre 2011 par les deux pays, ratifié par la Russie en juillet 2012, et par la France un an et demi plus tard (16 décembre 2013), est entré en vigueur le 27 décembre 2013.

Ce traité stipule expressément le passage obligatoire par un organisme agréé, public ou privé (OAA ou l'AFA), et signe ainsi la fin des démarches individuelles.

En 2013, 185 enfants russes ont été adoptés en France, et 135 de ces adoptions se sont réalisées par démarche individuelle, soit 73 % des adoptions dans ce pays. Les OAA (Enfance Avenir et Pauline à Anaëlle) et l'AFA seront-ils en mesure d'accompagner toutes les adoptions en Russie ? Cela semble peu probable...

De plus, en juin, une loi russe a été votée, interdisant l'adoption aux couples homosexuels. Il était évident que le décret d'application (février 2014) préciserait les exclusions, notamment pour les célibataires – suspectés (es) d'homosexualité – dans les pays qui ouvrent le mariage aux couples de même sexe, dont la France. Si les statistiques françaises ne donnent aucune indication sur la composition des familles adoptantes (couples ou familles monoparentales), il est certain que ce pays était le premier pays d'adoption pour les célibataires.

Une inquiétude demeure encore concernant les dossiers en cours avant la ratification du traité (plusieurs centaines), par démarche individuelle et/ou par des célibataires. Le traité prévoit un

traitement selon les modalités antérieures. Mais un flou important subsiste du fait de la disparité des régions et de l'autorité des juridictions, notamment en ce qui concerne le point de départ du « dossier en cours » (apparemment accepté par la famille, ou transfert de la requête en adoption au tribunal).

La République démocratique du Congo (RDC)



Nous restons très attentifs à ce qui se passe en République démocratique du Congo et les inquiétudes qui étaient les nôtres en 2012 perdurent. Ce pays est toujours en guerre civile dans le nord ce qui génère des déplacements de population importants. Par ailleurs, plusieurs dizaines de milliers de Centrafricains se sont réfugiés en RDC pour fuir la guerre civile qui a lieu dans leur pays. Les conditions de vérification de l'âge des enfants, de leur histoire ou de leur adoptabilité ne nous paraissent pas réunies.

Les conditions de prise en charge des enfants dans un nombre important d'orphelinats sont déplorables.

Un rapport a été demandé par la France au SSI. Son directeur, accompagné d'un magistrat congolais, s'y est rendu en juin. Néanmoins et malgré des demandes réitérées d'EFA, ce rapport n'a toujours pas été rendu public. Voir à ce sujet l'article dans le n° 169 d'*Accueil* « Mission d'évaluation du SSI en République démocratique du Congo » par Hervé Boéchat.

Depuis le mois de septembre, les autorités congolaises ont suspendu la délivrance des autorisations de sortie du territoire des enfants mineurs adoptés en RDC. Cette suspension explique le « faible » nombre de visas délivrés en 2013 malgré plusieurs centaines de procédures en cours. Les OAA intervenant en RDC continuent néanmoins à effectuer des apparentements malgré cette suspension.

La République centrafricaine



Vu le nombre important de procédures initiées dans ce pays, la prudence était de mise d'autant plus qu'à notre connaissance, un seul avocat était saisi des dossiers des Français en démarche individuelle.

EFA était très inquiet des conditions d'adoptabilité des enfants : les informations nous parvenant ne nous semblaient pas compatibles avec une véritable vérification de cette adoptabilité. Fin 2012, la MAI avait d'ailleurs exigé que le consentement des parents biologiques soit recueilli par un notaire indépendant et non par l'avocat qui était également le mandataire des familles adoptantes.

En revanche, cette demande s'appliquait à toutes les procédures en cours, ce qui a soulevé des problèmes pour un certain nombre de dossiers. En effet, la procédure était finalisée – ou sur le point de l'être du côté centrafricain – mais la France refusait la délivrance d'un visa en l'absence de ce consentement qui aurait dû être recueilli avant même l'introduction de la requête en adoption au tribunal. Peu à peu, avec un traitement adapté de la MAI par rapport à cette exigence, les visas ont pu être délivrés. Néanmoins, les procédures ont vu leur durée augmenter alors que les conditions de sécurité des enfants devenaient de plus en plus problématiques.

Dès le mois de mai, EFA a demandé à la MAI, compte tenu des événements politiques, une suspension des nouvelles procédures. Le début de la guerre civile, les déplacements de population ne nous paraissaient plus compatibles avec des procédures éthiques. Cette demande formulée à plusieurs reprises n'a pas été prise en considération.

En novembre, lors de l'envoi des troupes françaises en Centrafrique, plusieurs familles se trouvaient à Bangui pour faire connaissance avec l'enfant qui leur avait été apparenté ou pour aller chercher leur enfant. En concertation avec l'APPO APAERCA Bêtimbi, le MASF et la MAI, EFA a œuvré pour que ces familles puissent rentrer en France et a demandé que tous les centres où des enfants sont accueillis puissent être sécurisés.

Dans le même temps, la situation de guerre perdurant (administrations et tribunaux fermés, états civils détruits et enfants isolés suite aux déplacements de population), nous avons demandé que toutes nouvelles procédures soient suspendues.

Haïti



L'année 2013 a été une année pivot pour l'adoption internationale en Haïti. Votée par les deux chambres, la loi réformant l'adoption a été publiée au Journal officiel le 15 novembre 2013. Elle affirme les principes de la convention de La Haye, notamment le principe de subsidiarité et interdit les procédures individuelles. Les critères sont assouplis pour les parents adoptifs et l'adoption plénière est mise en place pour les adoptions internationales. L'IBESR est désigné comme Autorité centrale et ses attributions sont renforcées. Une période de convivialité d'un minimum de deux semaines est instaurée en cours

de procédure et une obligation de suivi post-adoption sur une période de huit ans est introduite.

Le 16 décembre, la convention de La Haye a été ratifiée et elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2014.

En début d'année, l'IBESR a accrédité les OAA et les agences, et établi des quotas par pays et par agence. L'AFA, désormais autorisée, a envoyé les premiers dossiers en juin. Il y aurait 500 dossiers en cours en Haïti (tous pays d'accueil confondus) déposés avant ou après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. La question de la loi applicable se pose pour les dossiers déposés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Colombie



Le ralentissement des adoptions, déjà constaté fin 2012, s'est accentué. La diminution du nombre des adoptions concerne également, même si c'est dans une moindre mesure, l'adoption nationale. Deux raisons expliquent ce ralentissement. L'ICBF s'est plié à une décision de la Cour constitutionnelle de novembre 2011 qui posait le principe que, pour les enfants en situation de délaissement, une recherche de famille soit effectuée jusqu'au 6^e degré de parenté. D'autre part, une campagne menée dans les médias en avril 2012 a propagé une image extrêmement négative de l'adoption et du travail réalisé par

les fonctionnaires de l'ICBF et mis en cause le fonctionnement des fondations privées, ceci ayant entraîné un audit, le renforcement des procédures et la suspension d'une fondation (Los Pisingos).

À l'issue d'un colloque réunissant les Autorités centrales les 29 et 30 mai à Medellín, un moratoire de deux ans pour les adoptions internationales a été annoncé. Cette mesure, entrée en vigueur le 30 juin, concerne toutes les demandes de familles étrangères sauf les candidatures tournées vers des enfants à besoins spécifiques (enfants de 6 ans et plus, enfants atteints d'une pathologie ou d'un handicap avéré, fratries de 3 enfants et plus).

3 300 familles étrangères sont inscrites sur les listes d'attente pour adopter en Colombie avec des durées d'attente prévisionnelles qui pourraient, dans de nombreux cas, dépasser les 7 ans.

4. 2 Au sein d'EFA

L'équipe Adoption internationale a poursuivi **sa veille des politiques d'adoption internationale dans les autres pays d'accueil ainsi que celle des pays d'origine et des organismes internationaux**. Elle échange régulièrement avec différents interlocuteurs français ou étrangers, institutionnels, privés ou associatifs comme le Service social international (SSI), Euradopt (organisme qui fédère 27 agences d'adoption de 12 pays européens), MAI, AFA, OAA, APPO...

Elle essaye d'apporter aux associations départementales des informations actualisées et répond aux questions des familles. Ces interrogations sont soumises par les associations ou, de plus en plus souvent, directement par les familles.

La composition actuelle de l'équipe Adoption internationale n'est pas sans poser de problème sur le travail qu'elle peut effectuer, ses membres ayant tous d'autres engagements au sein de la fédération. Christiane Recapet d'EFA 33 a rejoint l'équipe pour s'occuper plus particulièrement du continent africain. Il est indispensable que cette équipe s'étoffe pour pouvoir, en une période difficile pour l'adoption internationale, apporter plus de renseignements aux associations départementales.

L'équipe reste particulièrement vigilante aux risques d'entorses aux démarches éthiques et n'hésite pas à faire part aux autorités des inquiétudes qu'elle peut avoir.

Claire Tridon transmet, tous les mois, sur la liste interne LIREFA, les nouvelles institutionnelles françaises et étrangères (pays d'origine et pays d'accueil) ainsi qu'une sélection d'articles de la presse internationale, concernant l'adoption.

À la demande des associations départementales, les membres de l'équipe Adoption internationale interviennent dans leurs manifestations. Cela est néanmoins de plus en plus compliqué compte tenu des problèmes de disponibilité de ses membres.

4.3 Les relations avec les acteurs français de l'adoption internationale

4.3.1 L'Autorité centrale : la Mission de l'adoption internationale (MAI)

Des échanges entre EFA et la MAI ont eu lieu, soit dans le cadre de rendez-vous spécifiques, soit par téléphone, ou par courrier plus officiel lorsque cela nous a semblé nécessaire.

EFA a participé à la réunion organisée avec les Volontaires de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale (VAI) en avril. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur la situation de l'adoption dans les quatre pays où elles sont basées : Madagascar, Haïti, l'Inde et l'Éthiopie.

Une rencontre, à la demande de Monsieur Thierry Frayssé, chef de la MAI, ambassadeur chargé de l'adoption internationale, s'est déroulée en mai et a permis de faire un point très complet sur l'adoption internationale.

EFA a également été invité à participer, en décembre, à la **4^e journée d'échanges avec les conseils généraux** sur le thème « L'Afrique : nouvelle frontière internationale ? ».

Aucune coordination avec le ministère de la Justice ne paraît exister, alors que dépendent de lui le procureur de la République de Nantes et les tribunaux spécialisés dans la reconnaissance des décisions prononcées à l'étranger et le prononcé des décisions d'adoption en France.

4.3.2 L'Agence française de l'adoption

En juillet, une rencontre a eu lieu avec l'AFA et a permis de faire un point plus complet sur les procédures en Colombie, en Haïti mais également sur l'accompagnement mis en place par l'AFA et la procédure destinée aux jeunes majeurs qui souhaiteraient consulter leur dossier.

IV - L'IMPLICATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE D'EFA

1 – Le Conseil supérieur de l'adoption (CSA)

Le CSA s'est réuni six fois. La séance plénière de janvier a permis la validation du projet de loi autorisant le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe. Les deux séances suivantes ont été principalement consacrées au rapport de l'ONED sur les pupilles de l'État, l'enquête du CREAL sur le devenir des enfants adoptés, et l'adoption internationale. Les séances du dernier trimestre ont traité de points susceptibles d'être abordés dans la loi Famille.

2 – Le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP)



L'accès aux origines personnelles nécessite un travail extrêmement difficile. Nécessairement pluridisciplinaire, il suppose la constitution d'un réseau de professionnels qui doivent s'épauler, échanger et valoriser l'esprit d'équipe. C'est par ces mots, du

président André Nutte, qu'ouvre le rapport d'activité du CNAOP pour l'année 2013.

L'année a mis en relief une fois encore la complexité de certains dossiers, et le doigté que requièrent certaines situations rencontrées. C'est donc avec tact et mesure, et au terme de longs débats que le Conseil a recherché les voies permettant de respecter la lettre et l'esprit de la loi. Ces situations ont été l'occasion de réfléchir aux manières de compléter la loi du 22 janvier 2002.

Une attention particulière a été portée à deux situations de mineurs ayant saisi le Conseil. Ces situations ont été accompagnées, dans le cadre du protocole élaboré par le CNAOP en 2010 pour les demandes émanant de mineurs (rapport disponible sur www.cnaop.gouv.fr). Une rencontre anonyme a permis dans un des deux cas à la mineure de rencontrer sa mère de naissance en présence d'une chargée de mission et d'un membre du Conseil, toutes deux mandatées par le CNAOP. Ce type de rencontre permet une rencontre physique, un échange de paroles, laissant à chacun le temps, éventuellement, d'aller plus loin.

Ces situations de mineurs ont conduit le CNAOP à réaffirmer sa position en faveur d'un accès aux origines personnelles réservé aux personnes majeures.

Le Conseil a travaillé sur l'amélioration de l'information relative au pli fermé dans lequel une mère demandant le secret lors de l'accouchement est invitée à laisser son identité. Cette information a donné lieu à une fiche mise en ligne sur le site du CNAOP.

Les formations des correspondants départementaux se sont poursuivies, et les membres de l'équipe du secrétariat général ont suivi une deuxième formation aux techniques d'écoute et de communication (niveau 2).

Le président et le secrétaire général du CNAOP, ainsi que divers membres siégeant au Conseil, ont été auditionnés dans le cadre des travaux parlementaires sur la réforme de la loi sur le mariage et des travaux préparatoires en vue d'un éventuel projet de loi sur la famille.

Depuis la création du Conseil, le taux de parents retrouvés avoisine 50 % : en moyenne, un parent sur deux qui est retrouvé accepte de lever le secret de son identité. En 2012 et 2013, le CNAOP a reçu chaque année entre 50 et 60 levées de secret des parents de naissance, et une trentaine de

déclarations d'identité spontanées (par des ascendants, descendants ou collatéraux privilégiés) : un dixième d'entre elles ne peuvent pas être enregistrées faute d'informations suffisantes ou parce que ne relevant pas des compétences du CNAOP. Néanmoins, grâce au croisement des fichiers, elles ont permis de clôturer 82 dossiers depuis 2005 (68 au 31/12/2012), dont 17 en 2013.

Depuis la création du CNAOP en 2002, 6 713 demandes d'accès aux origines personnelles ont été enregistrées, dont 616 nouvelles demandes en 2013 (143 demandes ne relevaient pas de la compétence du CNAOP) ; 1200 messages ont été laissés sur le répondeur du CNAOP, qui est également sollicité régulièrement par mail et par téléphone par les services des conseils généraux et des organismes autorisés pour l'adoption.

Certaines situations ne relèvent pas de la compétence du CNAOP : naissances avec déclaration d'identité, recherche de membres de la famille, demandes de personnes nées à l'étranger dans des pays ne connaissant pas l'équivalent d'un accouchement sous X. Pour autant, l'augmentation régulière des demandes depuis cinq ans (+ 6,7 % en 2013) laisse entrevoir la nécessité de réfléchir à un accompagnement plus large des questionnements sur les origines des pupilles et des personnes adoptées, qu'elles soient nées en France ou à l'étranger.

3 – Les rendez-vous institutionnels

Un certain nombre de rendez-vous institutionnels sont repris tout au long de ce rapport mais pour une meilleure lecture, ils sont regroupés dans l'annexe 2 de ce rapport d'activité.

4 – EFA : une association ressource

EFA est devenu, au fil des années, un interlocuteur de référence et une association ressource pour les professionnels et les organismes impliqués ou préoccupés par l'adoption. Les sollicitations pour des interventions d'EFA lors de colloques, conférences, ou débats se sont multipliées et sont reprises dans l'annexe 2.

CONCLUSION

Le début de l'année 2013 a été marqué par les débats relatifs au projet de loi autorisant le mariage et l'adoption par les personnes de même sexe. On a pu à cette occasion s'interroger sur la place de la filiation adoptive dans la société. Dès l'été, ce fut le projet de loi famille dans lequel une large part a été faite à l'adoption, tant en ce qui concerne la question des origines que celle d'un meilleur accompagnement des familles. Les auditions et les entretiens à ce sujet se sont succédé tout au long de l'année.

Le livre blanc, rédigé en 2012 à l'occasion des élections présidentielles et législatives, est resté le socle des revendications et des préconisations portées par EFA. Le *Plaidoyer pour l'adoption nationale*, signé par des professionnelles de l'Aide sociale à l'enfance et par la psychologue d'ERF, a permis d'appuyer les idées défendues par EFA.

Même si toutes les mesures annoncées comme faisant partie du projet de loi ne nous semblent pas pertinentes, nous ne pouvions que partager la volonté de réformer, sur certains points, l'adoption. L'année à venir, avec une éventuelle reprise de cette loi par les parlementaires, continuera à nous mobiliser pour permettre de donner à tout enfant un projet de vie.

Le secrétariat général
Pour le CA fédéral d'Enfance & Familles d'Adoption

